



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Russie

Question écrite n° 58845

Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la résolution du dossier des emprunts russes. Il semble que les petits porteurs, qui sont plusieurs dizaines de milliers en France, de ces emprunts souscrits à la demande du Gouvernement français d'alors entrevoient enfin l'espoir tant caressé de recevoir une juste indemnisation des bons d'emprunts qu'ils détiennent encore. Toutefois, ils sont nombreux à s'alarmer de la lenteur des négociations franco-russes depuis le pas franchi par le Gouvernement russe le 29 octobre 1990 en reconnaissant le principe du remboursement des dettes impériales. Par le traité signé à Paris le 7 février 1992, le nouveau pouvoir russe semble avoir accepté d'endosser à son tour les dettes de l'ex-Union soviétique. Pourtant, le règlement de ce contentieux tarde encore et il semble que les discussions achantent notamment sur le problème du dénombrement des titres encore détenus par nos concitoyens. De même, on oppose fréquemment au juste règlement de cette dette la situation désastreuse économique de la Russie. S'il est clair qu'il ne saurait être question de mettre à genoux ce pays libéré du joug communiste, il est du devoir du Gouvernement français de défendre avec acharnement les intérêts des petits porteurs qui ont attendu trop longtemps pour jouir de leurs droits. Pour concilier ces impératifs, des associations, notamment le groupement national de défense des porteurs de titres russes, ont proposé des modalités de paiement qui semblent raisonnables et acceptables par les deux parties. Ce même mouvement demande à être représenté lors des négociations bilatérales traitant de ces problèmes. Or, il semble justifié que des représentants des Français spoliés depuis soixante-quinze ans puissent être présents à titre consultatif au sein du comité d'experts français et russes chargés d'examiner l'ensemble du dossier. De plus, de telles associations semblent pouvoir aider utilement au recensement des titres encore détenus par des porteurs français. Il lui demande donc s'il est prêt à répondre à cette dernière attente et s'il peut lui indiquer où en sont les négociations et quels délais on peut envisager pour les voir aboutir à un résultat satisfaisant les demandes des petits porteurs français.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la question du remboursement des porteurs de titres russes. Comme vous le savez, ce dossier, qui s'inscrit dans le cadre plus général des contentieux financiers entre la France et la Russie, est suivi avec une attention particulière par le Gouvernement français. Nos deux pays, conformément à l'article 22 du traité entre la France et la Russie, signé le 7 février dernier à Paris, se sont engagés à s'entendre dans les meilleurs délais sur le règlement de ces contentieux. Le Gouvernement français souhaite tenir prochainement des réunions de travail avec la partie russe afin de procéder à un réexamen de l'ensemble du dossier. Le Gouvernement français ne manquera pas de tenir au courant les porteurs d'emprunts russes, par l'intermédiaire du groupement chargé de défendre leurs intérêts, de l'évolution des discussions. Avant même la tenue de ces réunions, le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, est disposé à recevoir M Champenois, président du Groupement national de défense des porteurs de titres russes.

Données clés

Auteur : [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58845

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juin 1992, page 2621